

Règlement Intérieur

BUDO CLUB 11

Article 1 – Responsabilité des parents

Les parents sont responsables de leurs enfants en dehors du créneau horaire des cours.

Article 2 – Ponctualité et assiduité

Les pratiquants doivent arriver à l'heure (au plus tôt 10 minutes avant le début de leur cours).

Les parents ou les représentants légaux des enfants doivent venir chercher les jeunes pratiquants à la fin du cours.

Le professeur se réserve le droit de refuser l'accès au cours en cas de retard.

Le professeur ne convoquera aux compétitions et aux passages de grade que les élèves assidus. **Article 3 –**

Tenue et Hygiène

Le port du t-shirt (**blanc et à manches courtes**) sous le kimono est obligatoire pour les filles.

Le pratiquant doit être en parfait état de propreté : pieds et mains propres, ongles courts, cheveux longs correctement attachés (barrettes interdites) et judogi propre. Interdiction de porter des objets pouvant entraîner des blessures. Tous les bijoux sont interdits sur les tatamis (montres, bracelets, boucles d'oreilles, piercings, bagues) quels que soient leurs matières (métal, tissu, plastique...) Maquillage interdit. Le pratiquant doit se déplacer dans le dojo ou ses abords immédiats en claquettes (zooris, tongs, chaussons) : **interdiction formelle de se déplacer pieds nus en dehors des tatamis.** Les pratiquants ayant des verrues ou mycoses devront porter une chaussette blanche pendant le cours.

Article 4 – Comportement

Le respect des personnes et du matériel sera exigé de la part de tous les pratiquants.

Toute personne se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou par des propos incorrects lors des entraînements ou des déplacements pourra être exclue temporairement ou définitivement.

Article 5 – Dossier d'inscription et cotisations

Tout dossier incomplet sera refusé et par conséquent l'accès aux tatamis interdit.

Tout défaut de paiement des cotisations entraînera une impossibilité au licencié de participer aux cours.

L'adhésion à l'association a pour objectif de contribuer à son fonctionnement, vous ne payez pas pour un service ou une prestation mais pour adhérer au projet associatif. Elle est annuelle et ne pourra pas être remboursée en cas d'arrêt inhérent au pratiquant ou à des mesures gouvernementales.

Article 6 – Sécurité

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant le début du cours.

Le club décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

Pour Carcassonne : l'accès aux appareils de musculation est strictement interdit.

Article 7 – Vestiaires (selon les normes sanitaires du moment)

Le vestiaire est un lieu destiné à changer de tenue : les judokas sont priés de le faire dans le calme.

Les filles et les garçons de 3-5 ans, pourront accéder aux vestiaires dames s'ils sont accompagnés d'une femme.

Aucun garçon de plus de 5 ans ou homme dans les vestiaires filles, aucune fille ou femme dans le vestiaire hommes. **Spécificité** : à Carcassonne possibilité d'utiliser le local sauna comme vestiaire.

Article 8 – Sanctions

Les professeurs et le président peuvent interdire l'accès du dojo ou en faire sortir un pratiquant en cas de non respect d'un ou plusieurs articles du présent règlement, de chahut ou détérioration du matériel des locaux. Selon la gravité des faits, le Budo Club peut décider d'appliquer des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du pratiquant sans remboursement des cotisations versées pour la saison en cours.

Article 9 – Particularités de fonctionnement

Les parents ne peuvent pas assister aux cours.

Pour les dojos annexes, les pratiquants du dernier cours doivent assurer le démontage des tatamis.

Article 10 – Compétition, préparation et présentation aux examens de grades

L'assiduité aux cours est indispensable pour la convocation aux compétitions ainsi qu'à la participation aux séances de préparation d'examen de grades. Aucune participation à des animations, compétitions ou stages sans autorisation du professeur.

Article 11 – Cas exceptionnel : Les adhérents devront appliquer les mesures sanitaires éventuelles imposées par le gouvernement.